

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2011

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs					
Ludovic BUISSON	Maire	X			Pierre BEAU	CM	X							
François LAURENT	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X						
Christian PESSELON	Adj	X			Ludovic POYET	CM	X							
Marthe JACMAIN	Adj	X			Sonia PUPIER	CM	X							
Christine DAVAL	Adj	X			Hélène ROUE	CM	X							
Irène CARRERAS	CM	X												
Jean-Paul COMBE	CM	X												
Cécile ARTHAUD	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine DAVAL									
M. Stéphane CARRERAS donne pouvoir à Mme Christine DAVAL														
Sur convocation du Maire du 01/02/2011														

ORDRE DU JOUR

- **Budget : Reste à Réaliser**
- **RESTRUCTURATION DE L'ECOLE : Choix des Entreprises et demande de Subvention**
- **Restauration des vitraux de l'Eglise St André**
- **Divers**

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

BUDGET : RESTES À RÉALISER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget, il est indispensable de prévoir les restes à réaliser en reportant les programmes des travaux prévus sur l'exercice 2010 et non achevés sur celui de 2011.

Monsieur le Maire propose les Crédits de report au Budget Primitif d'un montant de 185 800 € à l'article 2313.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité les Crédits de report au Budget Primitif d'un montant de 185 800 € à l'article 2313.

RECONSTRUCTION DE L'ECOLE PUBLIQUE : APPROBATION DE MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 décembre 2010 en présence de Monsieur BUISSON, Monsieur LAURENT, Monsieur COMBE, Madame JACMAIN et Monsieur Emmanuel CREMONESE Architecte DPLG, membre à voix consultative et Maître d'Oeuvre pour ouvrir les enveloppes.

Monsieur le Maire rappelle que ses travaux ont été divisés en dix lots :

Lot 1 Maçonnerie pour une estimation HT de 205 000 €
Lot 2 Charpente couverture pour une estimation HT de 105 000 €
Lot 3 Menuiserie bois pour une estimation Ht de 120 000 €
Lot 4 Plâtrerie peinture pour une estimation HT de 140 000 €
Lot 5 Plomberie Chauffage pour une estimation HT de 125 000 €
Lot 6 Carrelage Sol Mince pour une estimation HT de 52 000 €
Lot 7 Electricité CF pour une estimation HT de 55 000 €
Lot 8 Démolition réseaux divers pour une estimation HT de 68 000 €
Lot 9 Métallerie pour une estimation HT de 48 000 €
Lot 10 Ascenseur PRM pour une estimation HT de 16 000 €

Soit une estimation de 934 000 €HT

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des premières enveloppes contenant les candidatures, toutes les premières enveloppes ont été acceptées.

Ensuite, elle a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes contenant les offres ; après examen toutes les offres ont été déclarées recevables.

Après analyse des offres présentées par lot, la commission décide d'attribuer le marché à :

Lot 1 : Maçonnerie Entreprise ARCHIMBAUD pour un montant de 173 674.83 €HT avec option mur mitoyen
Lot 2 : Charpente Entreprise REYNAUD pour un montant de 81 680.09 €HT,
Lot 3 : Menuiserie Bois Entreprise MDF pour un montant de 103 884 €HT avec option Mobilier,
Lot 4 : Plâtrerie Peinture Ent. ARTS ET MATIERE pour un montant de 112 387.35 €HT avec option peinture Mairie,
Lot 5 : Plomberie Chauffage Entreprise REY pour un montant de 134 807 €HT,
Lot 6 : Carrelage Sol Mince Entreprise CHEVALIER pour un montant de 43 702.70 €HT,
Lot 7 : Electricité CF Entreprise GAYRAUD pour un montant de 38 520 €HT,
Lot 8 : Démolition Réseaux Divers Carrières VIAL pour un montant de 72 627.90 €HT,
Lot 9 : Métallerie Entreprise CUISSON pour un montant de 47 964 €HT,
Lot 10 : Ascenseur PRM Entreprise LOIRE ASCENSEUR pour un montant de 14 800.00 €HT.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité la décision de la Commission d' Appel d'offres.

RETIEN l'Entreprise ARCHIMBAUD pour un montant HT de 173 674.83 €

RETIEN l'Entreprise REYNAUD pour un montant HT de 81 680.09 €

RETIEN l'Entreprise MDF pour un montant HT de 103 884 €,

RETIEN l'Ent. ARTS ET MATIERE pour un montant de 112 387.35 €

RETIEN l'Entreprise REY pour un montant HT de 134 807 €

RETIEN l'Entreprise CHEVALIER pour un montant HT de 43 702.70 €

RETIEN l'Entreprise GAYRAUD pour un montant HT de 38 520 €

RETIEN Carrières VIAL pour un montant HT de 72 627.90 €

RETIEN l'Entreprise CUISSON pour un montant HT de 47 964 €

RETIEN l'Entreprise LOIRE ASCENSEUR pour un montant HT de 14 800 €

Soit un montant total HT de 825 488.87 €auquel s'ajoute la mission contrôle technique de 6 850 €effectuée par DEKRA, la Mission coordination SPS de 2 800 €effectuée par E. CREMONESI et APPROUVE le marché de Maitrise d'œuvre (Loi MOP) d'un montant de 84 072.60 €effectué par E. CREMONESI.

Soit un montant total des travaux de 919 211.47 €HT

DIT que la dépense est inscrite au budget 2011 pour la 1ère tranche de travaux, au budget 2012 pour la deuxième tranche des travaux.

AUTORISE son Maire à signer les pièces afférentes.

SOLLICITE la DETR (Dotation d'Equipement Territoires Ruraux) pour l'année 2011 concernant la première tranche des travaux

RESTAURATION DES VITRAUX EGLISE ST ANDRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GONZALES du SDAP et Madame MALVOLTI restauratrice de vitraux, suite à leur visite, confirment le bon état de conservation de l'ensemble des vitraux de l'Eglise.

Cependant, des travaux de restauration seraient à prévoir pour 2 vitraux.

Monsieur le Maire propose le Mémoire technique proposé par l'Atelier Verrier Liliane MALVOLTI d'un montant de 3 311.70 €HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

ACCEPTE le Mémoire technique proposé par l'Atelier Verrier Liliane MALVOLTI d'un montant de 3 311.70 €HT.
SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur GONZALES du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL LIEU DIT COUZAN A TITRE GRATUIT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que La Société Historique et Archéologique du Forez « LA DIANA » assure la visite au public du château proposée chaque été, l'ouverture de la chapelle, mais également la rationalisation des travaux d'entretien et de restauration nécessaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition de la Diana, un bâtiment communal afin d'assurer les missions d'accueil et d'entretien.

Cette présente mise à disposition est faite à titre gratuit pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} février 2011, renouvelable par tacite reconduction dont les conditions seront indiquées dans l'acte notarié établi par Maître MARCOUX.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité la MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL à titre gratuit,
Cadastré Section C 602 lieu dit « Couzan ».

AUTORISE son Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître MARCOUX.

RENOUVELLEMENT D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE D'UN BESOIN OCCASIONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Et que pour faire face aux besoins à l'école primaire communale liés à la création d'une 5^{ème} classe sur le RPI SAIL/LEIGNEUX et aux travaux de restructuration de l'école primaire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement pour une durée de 3 mois (période du 14.03.2011 au 13.06.2011),

l'emploi d'un agent non titulaire pour un besoin occasionnel,
(agent chargé de la surveillance et de l'entretien des locaux)

Emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 28 heures.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le recrutement d'un agent dans le cadre d'un besoin occasionnel

DIT qu'il sera rémunéré suivant le barème de la fonction publique, 1^{er} échelon du grade d'adjoint Technique, indice brut 297, au prorata du nombre d'heures effectuées.

AUTORISE son Maire à signer le contrat à intervenir.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget.

PROJET D'AMENAGEMENT – ETABLISSEMENT DE PLAN TOPOGRAPHIQUE ROUTE DE ST JUST – RD 97

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Société F2i a établi l'avant projet sommaire concernant la réfection des réseaux de la route de St Just RD 97.

Afin de compléter et finaliser cet APS, il est nécessaire d'établir un plan topographique.

Monsieur le Maire propose le devis estimatif proposé par Michel PADEL Géomètre d'un montant de 3 896.10 €HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis estimatif proposé par Michel PADEL Géomètre d'un montant de 3 896.10 €HT.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2011.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 8 février 2011

Le Maire,
Ludovic BUISSON